



Calcul frais notaire divorce amiable reprise de l appartement

Par **Thomas38**, le **01/11/2020** à **18:15**

Bonjour

Je vais divorcer avec ma femme, nous avons un appartement ensemble pour lequel aucun des deux n a mis d apport personnel, nous l avons a 50/50.

Je suis allez voir une avocate mais j avoue que j ai encore des questions concernant les frais de notaire sur les frais et taxes que cela implique si je souhaite garder l appartement.

Si je dois recapituler ce que j ai retenue et lu sur internet :

- droit de partage pour l etat 1.8% (a partir de janvier 2021) du prix de l appartement moins les dettes / credit en cours si j ai bien suivi.

-emolument du notaire 1.06% du bien immobilier

Question qui le vient: si je conserve l appartement je n ai donc pas de frais we notaire " classique" a payer comme lors d un acaht d un bien immobilier estime a environ 7% du prix du bien ?

Mon appartement faisant 315 000 euros je dois en deduire que pour le remettre a mon nom hors soulte a verser a madame

$315\ 000 \times 1,8\%$ pour l etat soit 5670 euros

Emolument du notaire

$315\ 000\ \text{euros} \times 1\% = 3150\ \text{euros}$ pour le notaire

D autres frais sont ils a prevoir ?

D avance merci pour vos réponses

Par **Visiteur**, le **01/11/2020** à **19:03**

Bonsoir

Il convient de distinguer les actes tarifés (ventes, donations, contrats de mariage , successions...) pour lesquels le notaire perçoit des émoluments, des actes non tarifés qui font l'objet d'honoraires libres...

<https://www.notaires.fr/fr/profession-notaire/le-tarif-du-notaire>

Un Doc qui évoque les actes non tarifés réglementairement.

<https://pierreredoutey.fr/2019/10/>